



**Syndicat
CGT
Renault Cléon**

cgt.renault.cleon@wanadoo.fr
cgt.cleon@renault.com
fax: 01 76 86 78 40

**Accord de compétitivité:
3 réunions de relecture:
- 30 décembre
- 4 et 5 janvier.**

Site CGT Cléon: cgtrenaultcleon.fr

Vendredi 16 décembre

« Les élus CGT vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année et de revenir en forme début janvier. »

**Les élus CGT demandent des explications
au directeur en CE.**

Les communications mensongères de la direction, avant chaque appel à la grève, ça suffit !

Le 13 décembre, à nouveau, la direction a envoyé un communiqué à l'encadrement, avec consigne de faire des réunions avec les salariés, tout ça deux heures avant la grève. La direction a fait très fort : **le document lu par une partie de l'encadrement de Cléon était un tissu de mensonges et n'avait qu'un but, tenter de casser la grève.**

Du grand n'importe quoi !!

Contrairement à ce que disent certains, la CGT n'a pas dérobé ce document, il était simplement affiché dans plusieurs ateliers et accessible à tout le monde....

Dans cet écrit, la direction de Cléon annonce :

- Que les 1H15 d'HS continueront à s'appliquer au volontariat.
- Que le délai de prévenance pour les HS et les samedis obligatoires n'est pas de 2 jours mais de 15.
- Qu'elle continuera d'appliquer les samedis au volontariat....

Pour terminer par une demi-page de chantage, sur ce qui pourrait arriver si l'accord n'était pas signé :

- Investissements remis en cause.
- Fin du compteur transitoire.
- Pas de départ, ni DA ni DACS.
- Remise en cause des volumes...

et bien d'autres réjouissances encore !

La direction a osé mentir, juste pour éviter que les salariés ne se mettent pas massivement en grève, malgré tout, 160 salariés se sont mis en grève et sont venus débattre avec la CGT.

Un tissu de mensonges

Nous avons demandé à notre directeur de nous expliquer l'écart entre cet écrit et ce qui se discute en ce moment en central.

Notre directeur a d'abord annoncé qu'il avait fait un compte-rendu de la réunion de négociation.

Problème: la communication a été faite à 7H par les CU et la réunion en central débutait à 9H !!

Puis, après de multiples échanges, le directeur a annoncé que l'accord s'appliquerait à Cléon comme sur le reste du groupe, que les événements exceptionnels, censés ramener le délai de prévenance à 2 jours, pour les HS et les samedis obligatoires, seraient discutés en local « avec les signataires de l'accord » !!

Les élus CGT ont envoyé ce document en central, certains passages ont été lus pendant la séance de négociation le 13, devant la direction générale, en demandant si un traitement particulier était réservé à Cléon. Mr DE LOS MOSOS, un dirigeant du groupe a confirmé que « *l'accord s'appliquera à Cléon comme ailleurs* » ajoutant même que « *dans certains secteurs ou il y a 3 équipes, il sera possible d'en supprimer une pour faire ces HS obligatoires* » !! Ça a le mérite d'être clair !!!

Compétitivité: réunion du 13 décembre.

La direction générale annonce 3 nouvelles réunions de relecture: le 20 décembre, les 4 et 5 janvier.

Pendant la réunion du 13, la direction a fait un récapitulatif des 8 réunions précédentes et a annoncé quelques modifications :

Nouvelles propositions «définitives» de la direction :

- Le CTC négatif reste a -7 jours maxi par an avec **récupération possible et obligatoire le samedi - 7 maxi par an.** (Délai de prévenance : 2 jours).

- 45% de gain de productivité hors démarrage.

- Embauches limitées à 3600 CDI d'ici 2019 (600 embauches de plus mais 4500 départs et près de 10 000 intérimaires sur le groupe...)

- La **suppression de 4500 emplois intérimaires.**

- Le contingent annuel d'heures supplémentaires porté à 210h contre 175 h.

- **Le travail obligatoire jusqu'à +1h par jour en équipe du soir, jusqu'à 50 séances/personne/an (maximum de 8 séances par pers/mois). Le périmètre mini serait l'atelier.** (délai de prévenance : 2 jours).

- **Le CTC au minimum à la demi-journée.**

- Possibilité de monétiser jusqu'à 10 CTI par an.

Ce n'est pas acceptable : Le travail obligatoire, HS et samedis, avec «en cas de circonstances exceptionnelles» un délai de prévenance de 2 jours, est toujours présent.

3600 embauches en 3 ans, avec seulement la moitié sur les sites industriels.

50% des intérimaires au chômage....

C'est sûr, on va se revoir à la rentrée !!

Elections TPE (Très petites entreprises, moins de 11 salariés) du 30 décembre au 13 janvier.

Beaucoup de salariés de Cléon ont des proches, amis... qui travaillent dans des entreprises de moins de 11 salariés, la CGT vous appelle à voter et faire voter CGT à ces élections.

Les salarié-e-s d'une TPE, fin décembre, au moment des fêtes de fin d'année, vont recevoir par la poste l'ensemble des éléments pour voter par correspondance ou par internet. Pour bien voter, suivre les instructions de la documentation envoyée avec le bulletin de vote et cocher la case : **CGT**. Pour toute interrogation RDV sur le site : www.tpe.cgt.fr

Pourquoi voter CGT ?

Pour désigner les conseillers prud'hommaux.

Ce scrutin contribuera à la désignation des juges salariés de tous les Conseils de Prud'hommes.

Voter CGT a, par conséquent, une grande importance. Si nous n'avons pas besoin des prud'hommes tous les jours, le jour où nous en avons besoin, nous sommes heureux d'avoir des juges prud'hommaux CGT face aux juges employeurs.

Pour les conventions collectives et le code du travail:

Le vote contribuera à déterminer la représentativité des organisations syndicales, leur donnant le droit de négocier, de signer des accords et les conventions collectives, ou encore un droit à s'opposer à un accord régressif. Ces résultats donneront les éléments de représentation des organisations syndicales pour siéger dans toutes les instances de représentation paritaires ou autre. Un vote important pour des conventions collectives et un droit du travail de haut niveau.

Contre les méfaits de la loi travail :

La CGT signe 85 % des accords dans les entreprises, nous soutenons tous les textes de loi qui vont dans le sens des intérêts des salariés, mais nous combattons tout ce qui va nous faire régresser dans nos droits au profit des plus riches, des profiteurs. Cette loi « Travail » est régressive sur de nombreux points : un accord d'entreprise moins favorable que la loi pourra s'appliquer. Les licenciements économiques seront facilités, la médecine du travail est réduite dans ses prérogatives, les HS pourront encore être moins payées. Ensemble, en votant CGT, envoyons un signal fort pour dire que nous ne voulons pas de tout ce qui va réduire nos droits.

**Du 30 décembre au 13 janvier,
votez et faites voter CGT aux élections TPE.**